

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°3 :**RAPPORT DE SITUATION SUR
L'EGALITE FEMMES/HOMMES**Séance ordinaire du 26 Mars 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 32****Absent : 1****Excusés : 2**

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

DOSSIER N° 3 : RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES

RAPPORTEUR: Agnès FOSSE

L'article 61 de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitant-e-s présentent devant l'organe délibérant un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes –hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015- 761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article unique : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes–hommes 2018.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

1/147